

L'offre « ma commune, ma santé »



Pour bénéficier de Ma Commune Ma Santé, il faut :

- **Habiter l'intercommunalité** (résidence principale ou secondaire)
- ou être **commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral** installé dans la commune
- **Être membre de l'association Actiom.** (Cotisation annuelle de 12€)

Ma Commune Ma Santé, la solution santé mutualisée disponible sur l'ensemble du territoire.

1684 communes partenaires, un département

Le choix d'une solution adaptée :

- 3 contrats Groupe, et jusqu'à 10 niveaux de garanties, pour répondre aux attentes de chacun
- des solutions ACTIFS ouvertes jusqu'à 60 ans
- des solutions SENIORS ouvertes à partir de 60 ans sans limite d'âge à la souscription
- des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille , garanties obsèques...)
-

Des tarifs mutualisés :

- négociés par tranche d'âge figés au-delà d'un certain âge
- gratuité dès le 3ème enfant
- réduction tarifaire de 5% pour le conjoint
-

Des avantages :

- pas de sélection médicale
- des prestations sans délai de carence
- le Tiers payant (pas d'avance de frais)
- l'assistance santé 24h/24h
- des réseaux de soins performants (Carte Blanche, Itelis)
- des bonus fidélité
- des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants.

En moyenne, cotisations plus faibles de 20 % avec 20 à 30 % de garanties supplémentaires

Permanences sur Thouars rue Gambetta

Mme MORIN tiendra des permanences dans le bureau n°9, 4 rue Gambetta, de 9h30 à 14h30
Ce lieu est facilitateur car il jouxte la permanence de la CPAM et permet à Mme MORIN d'y diriger les personnes pouvant bénéficier de droits (ACS, CMU...). De plus, il commence à être identifié par les administrés.

10 avril , 15 mai, 12 juin, 11 et 25 septembre 9 et 23 octobre

Réunions publiques d'information

- 1 sur Thouars Salle Atlas à Prométhée le 23 mai à 19h**
- 1 sur Cersay – MARPA Cersay le 9 mai à 14h30**
- 1 sur St Varent – Salle communautaire pôle seniors le 3 mai à 19h**

Convention

Le CIAS a conventionné avec Actiom. Pas d'engagement financier de la collectivité, hormis la communication.

Les administrés intéressés devront payer leur adhésion à l'association de 12 €

Il s'agit d'étendre le dispositif des habitants de la ville de Thouars à l'ensemble des habitants de l'intercommunalité

Bilan sur Thouars:59 adhésions au 31,12,2016, principalement des seniors